

Bulletin municipal



LEYNHAC

Année 2018



Commune de Leynhac

<http://www.leynhac.fr/>

Secrétariat : Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h - Tél : 04 71 46 96 52

Agence postale : Du Lundi au Vendredi de 10h à 12h - Tél : 04 71 49 01 00

Bibliothèque : Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h

Permanences : Lundi de 10h à 12h : Nathalie ROQUES

Mercredi de 10h à 12h : Laurent PICAROUGNE

Mairie : Tél : 04 71 49 04 92 - Fax : 04 71 43 80 02 - Courriel : mairie@leynhac.fr

Nous vous demandons de respecter les horaires d'accueil

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE

VIE MUNICIPALE

BUDGET

LE CCAS

COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

HISTOIRE DU MONUMENT AUX MORTS DE LEYNHAC

UNE VEILLÉE DE GUERRE À LEYNHAC

CADRE DE VIE

STATION D'ÉPURATION

FIBRE OPTIQUE

BÂTIMENTS COMMUNAUX

ENFANCE ET JEUNESSE

VIE DE L'ÉCOLE

VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION

BOGU'ART LEYNHAC

CLUB DE L'AMITIÉ

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

COMITÉ DES FÊTES

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LEYNHAC

LEYNHAC MOTO QUAD

ASSOCIATION MARGUERITE ET JOSEPH CLAUZET

VIE PRATIQUE

TARIFS MUNICIPAUX

TARIFS DE LA SALLE JEAN CIPIERE

ÉTAT CIVIL

CHARTRE « VIVRE ENSEMBLE À LEYNHAC »

ARRÊTE MUNICIPAL

CORRESPONDANT SURETÉ

EDITORIAL



Chers habitants,

2018 s'en est allée avec tous ses faits divers. Notre petite commune, loin des turbulences nationales et internationales a poursuivi ses réalisations et animations tout au long de l'année. Ce nouveau bulletin vous permettra d'être informé et reste un moyen de communication important pour tous les habitants. La municipalité tient à féliciter les associations qui ont organisé des animations toujours de qualité et ainsi dynamisé la vie du village.

2018 aura été marquée par une belle exposition et conférence dans le cadre des commémorations du centenaire de l'armistice de la grande guerre de 14-18. Merci aux enfants de l'école et à l'équipe éducative pour leur participation ainsi qu'à Monsieur Laurent Beau passionné d'histoire locale.

Les travaux aux abords du Fort et l'accès au Cayla sont terminés ainsi que le réaménagement de l'espace sportif de loisir et de détente au niveau du terrain de sport.

Après une réunion de concertation avec les habitants du centre bourg, le conseil municipal a validé la charte intitulée « Vivre ensemble à Leynhac ». Je vous invite à en prendre connaissance ainsi que le nouvel arrêté règlementant la circulation dans le bourg. Adopter cette charte, c'est se donner les moyens d'être à l'écoute et de défendre les droits et les devoirs de chacun dans l'intérêt de tous.

De nouveau l'auberge du village est devenue un bien vacant. Depuis un an, avec la Communauté de Communes de la Chataigneraie cantalienne des discussions sont engagées afin d'imaginer le nouveau partenariat dans l'intérêt des habitants de Leynhac. Cet établissement « bar, restaurant, chambres d'hôte, logement » est très bien équipé mais il convient de trouver de nouveaux gérants aux compétences multiples notamment professionnelles et relationnelles. Revitaliser le bourg reste une priorité. Aussi toute personne intéressée peut contacter la mairie et faire une offre de reprise.

Au niveau de l'urbanisme, l'étude concernant la mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a débuté durant l'été 2018. Il devrait être mis en œuvre à partir de 2020. Aussi il convient de suivre les différentes réunions publiques destinées à son élaboration. Toute personne qui le souhaite peut émettre des observations écrites sur le registre de concertation accessible à la mairie. Après une phase de diagnostic, un repérage et un zonage des terrains constructibles seront réalisés.

2019 devrait voir la réalisation des travaux de restauration du prieuré de la Chapelle du Pont, du bâtiment de la mairie et de la salle polyvalente dans le cadre des mises aux normes accessibilité et sécurité contre l'incendie.

Pour terminer, j'ai une pensée amicale pour tous ceux qui sont dans la peine, la souffrance et la solitude.

A tous, à l'aube de cette nouvelle année, l'équipe municipale vous souhaite une bonne et heureuse année 2019.

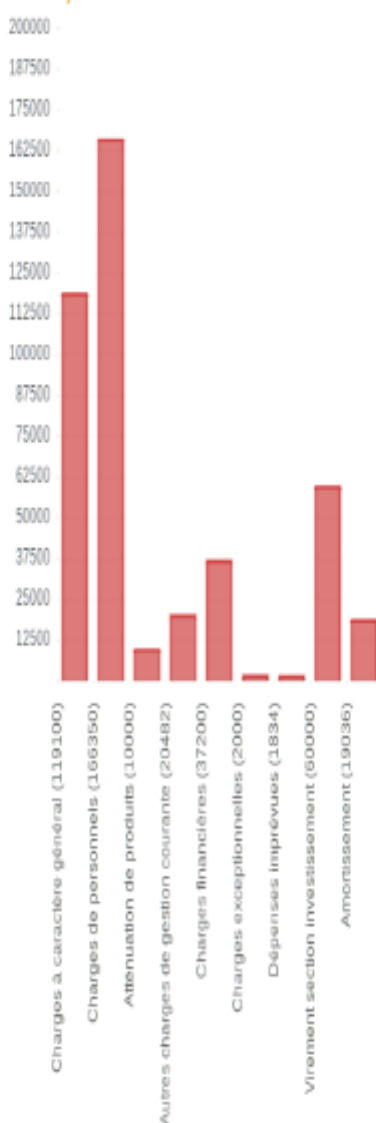
Très cordialement, Laurent PICAROUGNE
Maire de LEYNHAC

VIE MUNICIPALE

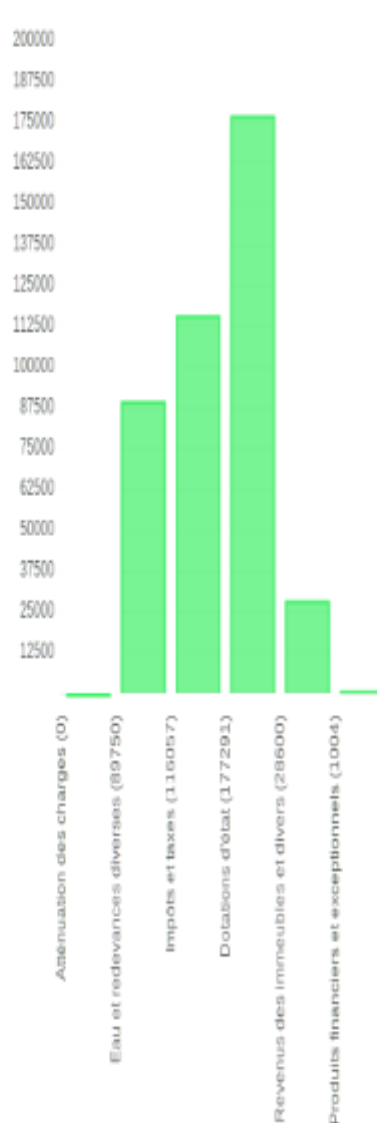
LE BUDGET 2018

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR 436002 €

Dépenses (436002 €)

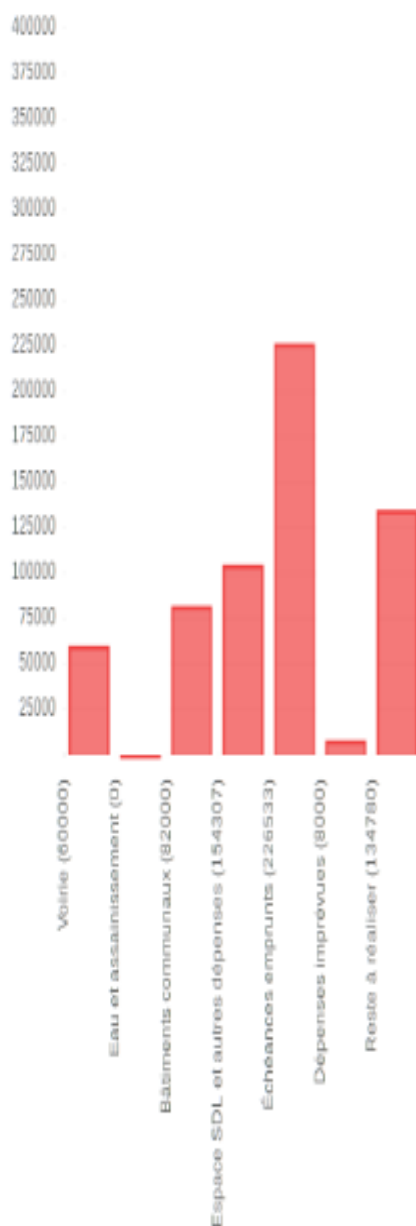


Recettes (436002 €)

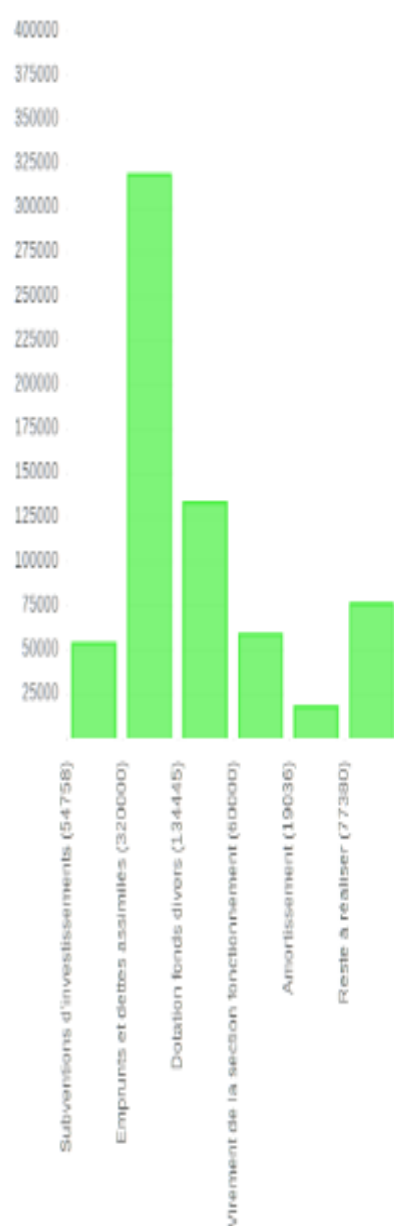


DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR 665 620 €

Dépenses (665620 €)



Recettes (665620 €)



LE C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

HOMMAGE À NOTRE CENTENAIRE



Plusieurs membres du CCAS et de la municipalité ont eu la joie de se rendre à la maison Saint Raphaël à Aurillac le 1er décembre 2018 pour fêter les 100 ans de l'abbé Elie CAUMON né le 23 novembre 1918.

En souvenir de ses origines leynhacoises, 2 lithographies réalisées par Monsieur ARTUS représentant la place de l'église et la chapelle du pont lui ont été offertes. Cette rencontre fut un moment de convivialité qui a permis de se remémorer des anecdotes du temps passé.



AIDE AUX FAMILLES

Comme chaque année, le CCAS accorde aux familles domiciliées sur la commune et dont les enfants sont scolarisés en écoles primaires, collèges ou lycées une aide forfaitaire de 5,50€ par nuitée dans la limite de 5 nuitées et par enfant.

Les élèves de Leynhac sont partis en voyage à Pont-les-Bains 5 jours et 4 nuits.

ACTIONS DU C.C.A.S DE L'ANNÉE

REPAS ET COLIS DE NOËL

Le dimanche 16 décembre a eu lieu le repas des aînés de 65 ans et plus. Un vin d'honneur a été offert par la commune et après un mot de Monsieur le Maire, les 49 convives ont pris place pour déguster le succulent repas préparé et servi par Elise BRUEL. Un chevreuil a été offert par l'ACCA. Jean Claude BRUEL et Robert PENOU ont poussé la chansonnette. Quelques pas de danse au son de l'accordéon de Monsieur Georges GUY et l'harmonica de Monsieur Michel FLAMAND ont clôturé l'après midi. Les personnes présentes ont eu la possibilité de contempler les magnifiques tableaux réalisés par Josiane GRATAGAP et Marlène DIETRICH.

Pour les personnes de plus de 80 ans n'ayant pas pu participer au repas, un colis leur a été apporté par les membres du CCAS soit 32 colis répartis en 18 simples, 3 doubles et 11 en maison de retraite.



VENTES DE BOIS ET PIQUETS

- ◆ piquets appointés (2m) : **2€20**
- ◆ piquets de clôture (1m50 à 1m70) : **1€70**
- ◆ sur commande : piquets (2,50 m) : **3€**
- ◆ bois de chauffage pris sur place **20€** la stère, **80€** la brasse

COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE



A cette occasion un programme avait été organisé en collaboration avec l'école et Laurent Beau :

10h45 : Dépôt de gerbe au monument aux morts avec la participation des élèves de Leynhac et Vin d'honneur dans la cour de la Mairie

14h00 : visite commentée de l'**EXPOSITION** d'objets, journaux, documents de guerre et travaux des élèves

15h00 : **CONFERENCE** «*Qui se souvient des Hommes* » destin collectif des soldats du canton de Maurs morts à la Grande Guerre (Animée par Laurent BEAU passionné d'histoire locale)

16h30 : clôture de la journée commémorative

Les Leynhacois se sont encore déplacés nombreux ainsi que d'autres habitants des communes avoisinantes.

Particulièrement cette année, nous saluons l'initiative des professeurs des Ecoles qui ont fait intervenir les enfants sur des chants, des poésies, des lettres mais également sur des créations pour l'exposition.



LEYNHAC

Commémoration du centenaire de l'armistice

Dimanche 11 Novembre 2018

10h45 : Dépôt de gerbe au monument aux morts
avec la participation des élèves de Leynhac

Vin d'honneur dans la cour de la Mairie

Dans la salle polyvalente Jean CIPRIÈRE

14h00 : visite commentée de l'**EXPOSITION**
objets, journaux, documents de guerre et travaux des élèves

15h00 : **CONFERENCE** «*Qui se souvient des Hommes* »
Destin collectif des soldats du canton de Maurs morts à la Grande Guerre
(Animée par Laurent BEAU passionné d'histoire locale)

L'**EXPOSITION** dans la salle Jean CIPRIÈRE sera ouverte au public
le samedi 10 et dimanche 11 de 10h à 12h et de 14h à 17h



HISTOIRE DU MONUMENT AUX MORTS DE LEYNHAC

Comme beaucoup de communes, Leynhac très rapidement a voulu avoir un monument aux morts pour garder le souvenir de ses soldats morts pendant la guerre de 1914/1918. Dès 1919 un comité a été créé et une souscription a été lancée. Somme réunie : 3 450 francs

Le conseil municipal délibère plusieurs fois :

- ♦ **Le 8 février 1920** une subvention de 550 frs est votée et une demande de trophées de guerre est sollicitée : un canon de tranchée allemand et quatre obus allemands ou français. Les obus sont obtenus.
- ♦ **Le 2 janvier 1921** après avoir constaté que le recours à des entreprises industrielles de fabrication de monuments aux morts était d'un montant trop élevé, le conseil municipal fait appel à l'entreprise de maçonnerie Laroque de Boisset pour un devis de 4 449 frs 86 centimes. Le choix du matériau local, le granit de Parlan, est apprécié. Le crédit sur fonds libre est porté à 999 frs 86 centimes. Il est décidé de l'emplacement à prendre sur l'enclos de l'école publique des filles 6 m x 5 m.
- ♦ **Le 15 octobre 1922** le conseil municipal ajoute une subvention de 1 000 frs sur fonds libre pour l'achat et la pose d'une grille et de chaînes.
- ♦ **Le 25 février 1923** : fin des travaux
- ♦ **Le 17 juin 1923** le conseil municipal décide que l'inauguration aura lieu le 5 août et vote un crédit de 500 frs pour en couvrir les frais.
- ♦ **5 août 1923 Inauguration du monument aux morts** : Une semaine après l'inauguration des monuments de Montsalvy et d'Arpajon, neuf mois après l'inauguration du monument cantonal de Maurs le 11 novembre 1922, celui de Leynhac est inauguré à son tour : une grande journée pour Leynhac.

Compte-rendu dans la presse La Liberté du Cantal du 14 août 1923

« La cérémonie fut favorisée par un temps magnifique. A l'issue du service religieux le cortège vint se masser au pied du monument, très simple, en granit du pays, érigé près des écoles. Après l'appel des morts, M. Maniaval maire de la commune, prononça un émouvant discours. Ensuite M. Caumon Louis, du Bos, parla au nom des combattants, en termes émus il retraça les souffrances des soldats, la fraternité des tranchées, la grandeur du sacrifice de ses camarades. Enfin M. Sabatier, instituteur en retraite, ancien directeur de l'école de Leynhac vint saluer la mémoire de ses anciens élèves tombés au champ d'honneur et dire aux enfants des Ecoles la grande leçon qu'ils doivent tirer de l'exemple de leurs aînés. A midi et demi un banquet réunissait 120 convives sous le préau de l'Ecole des garçons aménagé pour la circonstance. »

Quand le conseil municipal de Leynhac remerciait le général Pershing

Le lendemain de la signature du traité de paix à Versailles le 28 juin 1919 le conseil municipal de Leynhac se réunit

29 juin 1919 : Extrait de la délibération du conseil municipal

M. le maire délégué propose au conseil municipal d'adresser au général Pershing commandant de l'armée américaine au front interallié l'adresse suivante : « A l'heure de la paix, par la force et le droit enfin réunis, à l'occasion de « l'Independance Day » le conseil municipal, fidèle interprète de la population de Leynhac, adresse à l'armée américaine et au Général Pershing, l'hommage ému de son affectueuse reconnaissance » Adopté à l'unanimité.

UNE VEILLÉE DE GUERRE À LEYNHAC

Mercredi 13 décembre 1916

Composition française

Sujet : Une veillée

Des voisins sont venus veiller dans votre famille. Raconter ce que vous avez vu.

« Lundi soir il faisait un peu clair nos voisins sont venus veiller. Après souper maman a placé une grosse bûche au feu.

Comme ont commencer de se mettre autour du feu quelqu'un frappe à la porte c'est notre voisin Pierre avec sa femme et sa petite fille Adeline. Il faisait froid aussi ils étaient couvert avec des fichus et des manteaux, ils les quittèrent et nous nous groupèrent tous autour du feu pétillant.

Les femmes tricotaient pour les soldats. Les hommes parlaient de la guerre. On lisait le journal en commun ainsi tout prenait part à la lecture.

On pense aux absents qui sont dans les tranchées boueuses pendant que nous autres sommes bien tranquille autour du feu. C'est pour nous défendre de l'invasion germanique que ces malheureux se battent, c'est pour défendre notre patrie, c'est pour chasser cette tyrannie de brutes qui brûlent et incendient tout sur leur passage. Ils se battent tous avec l'espoir de revenir sain et sauf auprès de leurs familles qui attendent avec impatience le moment du retour.

Voilà dix heures qui sonne de la vieille horloge, c'est le moment de se séparer.

On se quitte content d'avoir passer une veillée ensemble. Les voisins mettent leurs manteaux et leurs fichus et ils partent en promettant de revenir un autre soir ».

L'orthographe a été respectée et le maître lui décerne un « Assez bien ». L'écolier de Leynhac le samedi 16 décembre trouve la bonne réponse à un devoir de calcul :

« Deux trains allant à la rencontre l'un de l'autre partent en même temps de deux villes distantes de 520 Km. Le 1^{er} fait 1200 m à la minute ; le 2^{ème} 35 Km à l'heure. A quelle distance évaluée en mètres seront-ils l'un de l'autre après 4 heures de marche ».

Documents fournis par Laurent Beau

CADRE DE VIE

STATION D'ÉPURATION

En 2016 nous avons fait le choix de rentrer dans une démarche de mise en œuvre d'une filière d'élimination réglementaire des boues d'assainissement.

Pour cela nous avons conventionné avec Cantal Ingénierie et Territoire (C.I.T.) pour une mission d'Assistance en Maitrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour un coût de 668.90€ HT. Suite à la consultation, la société Alliance environnement située à Rodez a été retenue, sa mission se répartit en trois tranches :

- ◆ Tranche 1 : analyse de la situation actuelle et étude des différentes filières d'élimination des boues pour un coût de 2982€ HT
- ◆ Tranche 2 : Elaboration d'un plan d'épandage et réalisation d'un dossier de déclaration auprès de la Préfecture et de la DDT, pour un coût de 1500 € HT. Une convention a été établie entre Mr FAU Jean-Noël exploitant agricole et la commune de Leynhac pour la valorisation des boues issues du bourg pour une durée de 5 ans, 5 parcelles de terres agricoles représentant 9ha79 ont été retenues.
- ◆ Tranche 3 : Bilan agronomique des épandages la première année, pour un coût de 1792 €. HT

Coût global du projet 6 942.90 € HT subventionné à hauteur de 3362€ HT par l'agence de l'eau Adour Garonne et de 1200€ HT du Conseil départemental.

RAPPEL : Par ailleurs, pour un bon fonctionnement de la station d'épuration et pour de bonnes conditions de travail de nos agents communaux (Daniel et Rémi), il est interdit de jeter tout objet non dégradable, notamment les lingettes, coton tiges.....



LA FIBRE OPTIQUE



Suite à la 3^{ème} tranche de déploiement du très haut débit initiée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le conseil départemental, Leynhac bénéficiera de l'arrivée de la fibre optique courant 2019.

Phase 1, transport de la fibre :

Les travaux d'enfouissement de la fibre à partir du nœud de raccordement optique (N.R.O.) situé à Maurs seront réalisés en bordure de la voirie départementale D19, D151 et la D51 jusqu'au boîtier répartiteur situé dans le bourg de Leynhac (derrière le local associatif). Une convention d'occupation du domaine communal a été signée entre Orange et la commune de Leynhac pour permettre l'installation de nouveaux équipements.

Phase 2, distribution de la fibre à partir du boîtier répartiteur :

Un réseau de fibre optique aérien sera installé, en suivant le tracé des fils téléphone existant afin de desservir les foyers et habitations. Chaque abonné pourra souscrire auprès de son opérateur téléphonique un abonnement spécifique à celle-ci.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Logement T2 au dessus de l'école

Après le départ de l'ancien locataire le 31 août, l'état des lieux faisait apparaître des travaux d'entretien à réaliser avant d'envisager une nouvelle location. Les travaux de peinture de toutes les pièces et des plafonds ont été réalisés par l'entreprise BIGAND en septembre. Une VMC a été installée par l'entreprise FERNANDEZ-MEGHE qui a aussi changé le ballon d'eau chaude. Nos agents techniques ont été missionnés pour la rénovation des parquets. C'est un logement refait à neuf qui a été remis en location et été loué le 15 octobre. Le taux d'occupation de notre parc locatif est donc de 100 % actuellement.

Ecole et Cantine

Le parquet de la salle de classe des grands a été rénové (ponçage et vitrification) par les agents techniques pendant les vacances d'été.

Afin de réduire la résonance sonore de la salle de la cantine, des panneaux acoustiques ont été installés au plafond. Le résultat est très satisfaisant. Le coût des fournitures des 14 panneaux et de la colle associée était de 2669.18 € TTC.

Travaux de l'Espace Sports Détente Loisir

Les travaux sont maintenant terminés.

Le coût total est de 178 762.32 euros HT, décomposé comme suit :

- ◆ Terrassement et Réseaux (Entreprise Lapiere) : 38 594 € HT
- ◆ Maçonnerie (Jean Louis Aymar) : 23 835.60 € HT
- ◆ Menuiserie bois (Sebastien Bonhoure) : 10 745.50 € HT
- ◆ Isolation peinture (Edouard Bigand) : 13 545.45 € HT
- ◆ Electricité (Jean Marc Meghe) : 8 565 € HT
- ◆ Plomberie sanitaire (Eric Bourg) : 4 023.61 € HT
- ◆ Carrelage (SARL Canti Carro) : 11 938 € HT
- ◆ Serrurerie clôture (C2M) : 7 734.37 € HT
- ◆ Aménagement extérieur, parking (SAS Caumon Nau) : 12 738 € HT
- ◆ Terrain multisport (Société SPTM) : 26 000 € HT
- ◆ Eclairage public (SDEC) : 5 299.22 € HT
- ◆ Maitrise d'œuvre (Daniel Rouge architecte) : 15 465.32 € HT
- ◆ Publication (Union agricole, La Montagne) : 278.25 € HT

Financement de l'investissement :

- ◆ Etat (DETR) : 20%
- ◆ Conseil Régional AURA : 10%
- ◆ Conseil Départemental (FCS) : 10%
- ◆ Réserve parlementaire (Bernard Delcros) : 4.5%
- ◆ Participation Commune (Emprunt et autofinancement) : 55.5%

Cet espace est ouvert et accessible à tout public.

Afin de bénéficier de l'alimentation en eau et en électricité des bornes à proximité de la dalle, et de l'ouverture des toilettes, le site est disponible à la location pour les associations et les particuliers selon les modalités définies dans la rubrique « Vie Pratique ».

Merci aux partenaires financiers qui nous ont permis de réaliser ce projet.
Bonnes activités sportives et récréatives à tous.



Ancienne Poste

Le bâtiment de l'ancienne Poste risquant de s'écrouler à tout moment, une procédure de reprise de bien sans maître a été déclenchée en mai et arrive à son terme. En effet, aucun propriétaire n'a été identifié. Aussi au terme des 6 mois la commune sera propriétaire des lieux. Un projet est à l'étude concernant la nouvelle destination de cet espace.

Chapelle Notre Dame du Pont

L'appel d'offre pour la restauration du Prieuré de la Chapelle Notre Dame du Pont a été lancé dans l'été par l'architecte ROUGÉ. La commission d'appel d'offre s'est réunie et chaque lot a trouvé acquéreur :

- ◆ Lot 1 (Maçonnerie) : Jean-Louis AYMAR
- ◆ Lot 2 (Charpente bois) : Sébastien BONHOURE
- ◆ Lot 3 (Couverture zinguerie) : Sébastien BONHOURE
- ◆ Lot 4 (Peinture) : Édouard BIGAND

Le projet sera réalisé en étroite collaboration avec l'association Marguerite et Joseph Clauzet Les amis de la Chapelle du Pont.

Le permis de construire pour la restauration du Prieuré a été validé le 11 juin 2018. Les travaux consistent notamment à :

- ◆ La reconstruction de la cheminée double,
- ◆ La destruction du balcon béton existant,
- ◆ Consolidation du balcon et de l'escalier en pierre,
- ◆ Mise en place d'un garde-corps et d'une rampe d'escalier conformes,
- ◆ Amélioration de l'évacuation des eaux pluviales



Projet à venir

La rénovation des toilettes publiques est à l'étude et les travaux commenceront courant 2019.

Dans le plan Ad'ap une dérogation pour proroger de 12 mois le délai d'exécution des derniers travaux (Mairie, Salle de fêtes, Église) a été déposée auprès des services compétents. La date butoir des engagements devient alors le 25 mars 2020.

ENFANCE ET JEUNESSE

VIE DE L'ÉCOLE

LES HORAIRES DE L'ÉCOLE SONT :

- ◆ les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin : 8h45-11h45
- ◆ les lundi et jeudi après-midi : 13h30-16h30
- ◆ les mardi et vendredi après-midi : 13h30-15h

Les TAP se déroulent les mardi et vendredi de 15h à 16h30 : les élèves sont accueillis dans l'école à partir de 8h35 le matin et 13h20 l'après-midi (pour les externes).

LES EFFECTIFS DE L'ÉCOLE SONT DE 23 ÉLÈVES :

- ◆ 14 élèves pour la classe de Mme Equille et 9 élèves pour la classe de Mlle Croizet.

Trois employés municipaux s'occupent des enfants durant leur présence à l'école : Mme SUC Odette ; Mme DEGREMONT Anne et Mme CHARBONNEL Noëlle

PROJETS DE L'ANNÉE 2018-2019 :

Eco-école : Toute l'école est engagée dans le projet sur le thème de l'énergie visant, au terme d'une année de travail collectif, à garder la labellisation de l'école.

L'ouverture culturelle : Participation aux spectacles proposés par la communauté des communes et participation de l'école au projet départemental « Danse à l'école » avec la venue de Juan Manuel Vicente, danseur professionnel : 2 sorties sont prévues en mars et en mai

Maîtrise de la langue et littérature et afin de favoriser l'autonomie et la coopération : publication du journal scolaire et participation à l'élaboration d'une plateforme collective de journaux scolaire en ligne. Participation à la semaine de la Presse de la classe de CE2 à CM2 et en particulier au centenaire de « La Montagne »

Liaison école-collège : « Mission Enfants de Maurs / Enfants d'ailleurs » avec une rencontre en fin d'année au collège « Les Portes du Midi »

Rencontres sportives : Le cross cantonal le 09-10-18 et deux autres sorties en 2019

Voyage scolaire : 2 jours au Lioran sont prévus en fin d'année scolaire

VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATIONS

BOGU'ART

En 2018

4 Février : 2 chorales à l'église : « A Travers Chants » de Maurs et « Les Troubadours Bagnacois »



Du 11 au 15 Août : 7ème année d'expo sur le thème « Ombres et Reflets » avec une vingtaine d'exposants dans la grange du Cayla



30 Septembre : Concert de 25 musiciens à l'église avec le groupe « Annycroch's »



En 2019



Le Dimanche 17 Février à l'église : Concert « La Soubirane » Trio Polyphonique, chants polyphonique du Monde et Percussions, Chants traditionnels de la méditerranée à l'Oural.

Autour du 15 Août : 8ième Expo photos sur le thème : « Les Quatre Saisons »

Bonne année 2019

CLUB DES AINÉS

L'année se termine, la nouvelle arrive, c'est l'heure du bilan :

- ◆ En janvier quine du club, le public était nombreux.
- ◆ En février, dégustation de la galette, un peu de retard mais mieux vaut tard que jamais.
- ◆ Mars , assemblée générale, point fort de notre club, bonne participation, repas servi par un traiteur.
- ◆ Avril : nous nous sommes rassemblés à Grand Vabre chez Marie pour déguster un stockfish.
- ◆ En juin journée de la forme à Marcolès, rassemblement de cinq clubs de la châtaigneraie, bonne ambiance. toujours en juin Mme Georgette Blanc ayant gagné un agneau au quine du club l'a offert aux adhérents pour faire des grillades tous ensemble. Merci Georgette.
- ◆ Juillet : journée de l'amitié organisée par la fédération, nous étions 500 participants à Mauriac. Cette fête n'a lieu que tous les deux ans.
- ◆ Novembre : repas chez Josette à Sansac Veinazes, 36 convives ont fait le déplacement en voiture.
- ◆ Le 8 décembre nous étions réunis à la salle Jean Cipièrre pour un repas spectacle, 36 convives se sont régalez d'un repas festif et succulent, et le groupe "l'Occitane" nous a fait vibrer par la danse le chant et la pièce de théâtre. Bonne journée et bonne ambiance.



Ainsi va la vie, les jours s'égrènent, les mois passent et nous voici à la fin de l'année;

Joyeux Noël à tous. Tous mes vœux pour la nouvelle année, santé, joie, bonheur à vous les adhérents ainsi qu'à toute votre famille.



ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Qui dit nouvelle année scolaire, dit nouvelle année de manifestations autour de notre chère école de Leynhac.

A la fin de cette année 2018, elle compte 23 élèves répartis en deux classes.

Notre Association a pour principal but de récolter des fonds par le biais des manifestations et événements organisés afin de financer les sorties, le matériel et les activités de nos enfants.

Pendant l'année qui vient de s'écouler (2017 /2018), ils ont assisté aux spectacles de la communauté de communes, ont réalisé des sorties sportives, ont visité des fermes de Leynhac et sont également partis cinq jours à Pont Les Bains (Aveyron) fin mai 2018.

De beaux projets les attendent encore cette année.....



Début octobre, un bureau a été réélu avec deux petits changements :

- ◆ présidente : Marie Malbert
- ◆ trésorière : Catherine Picarougne
- ◆ trésorière adjointe : Céline Fontange
- ◆ secrétaire : Marilyne Rigal
- ◆ secrétaire adjointe : Anne Degrandis

Le programme des manifestations de cette année scolaire est le suivant :

- ◆ le quinzaine a eu lieu le 18 novembre avec une très bonne participation
- ◆ le concours de belote a eu lieu le dimanche 9 décembre après midi
- ◆ la fête de l'école aura lieu le dimanche 30 juin 2019, l'après midi, avec le spectacle des enfants suivi d'un goûter pour petits et grands !

Un grand merci aux personnes qui participent et œuvrent à la bonne réussite des manifestations, c'est un travail d'équipe.

Je vous souhaite une excellente année 2019, santé, joies, et pleins de belles réussites !!

Marie Malbert, présidente

COMITÉ DES FÊTES

Voici le moment venu de se retourner sur l'année écoulée, et sur des manifestations qui ont remporté un beau succès dans l'ensemble.

Seule « Pasquette », sans doute à cause du temps maussade et du vent froid de ce tout début avril, a remporté moins de succès que l'an dernier, mais la vingtaine d'enfants présents ont passé un moment joyeux et dynamique.

La randonnée de printemps, début mai, s'est déclinée cette année en : randonnée pédestre traditionnelle, randonnée découverte de la nature sous l'égide de M. Arnaud Péan et randonnée VTT (une première à Leynhac). 80 personnes environ, adultes, ados, et enfants ont apprécié ce choix. Il faudra sans doute apporter quelques modifications au circuit VTT, peut-être un peu difficile pour les ados, mais l'idée reste séduisante.

Nous avons toujours un grand plaisir à retrouver un nombre important de Leynhacois le soir de la Saint Jean, une centaine environ. Cette année les jambons braisés qui avaient « mijoté » toute la journée grâce à la patience de Jean-Paul et Nicolas ont agréablement changé des habitudes saucisses.

C'est toujours un moment d'amitié, de retrouvailles et nous espérons bien qu'une majorité de familles Leynhacoises pourront être présentes l'an prochain !



La balade semi-nocturne du 11 août – une autre première à Leynhac – sous les étoiles à défaut de clair de lune, a remporté un franc succès. Nous étions près de 140 marcheurs, un nombre d'inscriptions volontairement limité pour assurer une prestation et une organisation les meilleures possibles. Un parcours de 8km jalonné de quatre haltes « contes » (organisées par l'association « Bogu'Art »), mais aussi de pauses conviviales à Fabrègues et au Cayrou, où l'accueil chaleureux des habitants a permis aux marcheurs de partager d'agréables moments. La prestation du traiteur a été appréciée de tous. Tout était réuni pour que chaque marcheur garde de cette soirée un très beau souvenir. Nous reprendrons cette formule avec grand plaisir l'année prochaine.



La fête du 15 août s'est déroulée sous le soleil, dans la bonne humeur du marché de pays, du concours de pétanque, des glissades des plus jeunes sur le Venti'gliss, de la chasse au trésor, des grillades/aligot servies à 250 personnes.

Cette année le feu d'artifice a été tiré depuis un champ derrière le lotissement mis gracieusement à la disposition du comité par la famille Ginalhac de « La Gardette », le spectacle dans le Fort n'étant plus possible pour des raisons de sécurité. Malheureusement un problème électronique au niveau de la mise à feu a compliqué la tâche des artificiers, malgré leur professionnalisme (spécialement au niveau du bouquet final). Le décalage entre les feux et la musique n'a échappé à personne. ..Cet incident reste tout à fait exceptionnel.

Nous tenons à remercier une fois encore tous les Leynhacois pour leur accueil au moment de la quête et nos fidèles sponsors – Aytechnet (F.Pons), la boulangerie Romain, Captain'tortue (Marilyne Rigal), l'entreprise de TP Caumon-Nau, la ferme du Bos, la ferme de Martory, l'entreprise Fernandez-Meghe, la charcuterie Grimal, Groupama, l'entreprise de travaux agricoles Olivier Maniaval, le tapissier Salesse, pour leur participation très active.

Croyez bien que nous sommes vraiment sensibles à votre soutien autant moral que financier et votre présence aux manifestations est un encouragement indispensable.

Les festivités du Comité des fêtes se sont conclues fin octobre par le traditionnel concours de belote, cette fois-ci plus modeste en nombre d'équipes.

Nous souhaitons cette année vous donner un bref aperçu du fonctionnement financier global du Comité des fêtes :

- ◆ Pour financer une année, toutes animations confondues, il faut un budget d'environ 13000€
- ◆ La seule fête du 15 août coûte environ 7500€
- ◆ La quête communale rapporte environ 2600€ et le sponsoring 400€.
- ◆ Le feu d'artifice coûte environ 3500€, l'animation musicale de fin d'après-midi 800€, les dépenses incompressibles liées à l'organisation matérielle (communication, chpiteaux, tables, etc), environ 1000€.

Vous mesurez donc toute l'importance de votre participation aux manifestations qui vous sont proposées toute l'année.

En 2019 nous nous emploierons à continuer d'organiser, du mieux que nous pourrons, dans la limite de nos compétences, des animations qui, nous l'espérons, sauront vous plaire.

Nous tenons néanmoins à attirer votre attention sur le fait qu'il y a un réel besoin de renouveau au niveau des membres du comité des fêtes.

En 2019 et 2020 le bureau sera renouvelé dans son intégralité. Pour la continuité des divertissements communaux, il y a un besoin urgent de nouveaux membres.

Planning 2019

Dimanche 5 mai : randonnée de printemps

Samedi 22 juin : feu de la Saint Jean

Samedi 10 août : randonnée semi-nocturne

Jeudi 15 août : fête patronale

Vendredi 25 octobre : concours de belote

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une excellente nouvelle année.

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LEYNHAC

L'association s'est réunie en AG le 13 juillet. Pas de changement parmi les membres du Conseil d'administration. Le bilan global de la campagne écoulée est satisfaisant.

L'effectif est stable ; cinquante et une cartes ont été délivrées, avec quelques jeunes recrues des communes voisines.

Les sangliers sont toujours bien présents sur notre territoire, occasionnant quelques dégâts ; malgré tout, ils sont difficiles à localiser car très mobiles.

Cette année l'agrandissement du local de chasse s'est concrétisé par la construction d'un bâtiment annexe abritant la chambre froide. Cette réalisation a été possible grâce à l'investissement des chasseurs : maçonnerie, charpente, couverture, plomberie, électricité ...



Un grand merci à tous. La commune a pris en charge la fourniture de la dalle béton extérieure. Les aides du Conseil Départemental et de la Fédération des chasseurs du Cantal nous ont permis de ne pas avoir à assumer le coût total des travaux.

Meilleurs vœux à tous

LEYNHAC MOTO QUAD

L'année 2018 s'est déroulée avec une activité réduite en comparaison des années précédentes ; seulement deux randonnées pour le Telethon 2017 et Pâques.

Toutes deux se sont bien déroulées avec une nouveauté pour la seconde : le tracé a vu son point de départ/arrivée déplacé sur la commune de Ladinhac afin de proposer un parcours vraiment différent aux fidèles randonneurs.

Notre tardive Assemblée Générale du 17 novembre a vu le retour de quelques anciens membres du club. Ceci est bien agréable et redonne déjà une bonne ambiance et de la motivation à toute l'équipe.

D'autant plus que plusieurs d'entre eux ont pris des responsabilités au sein du nouveau bureau qui devient désormais :

- ◆ 2 co-présidents : Patrice Baldy et Cyril Marcenac
- ◆ Vice-président : Alexandre Bac
- ◆ Trésorière : Nathalie Rieu
- ◆ Aide-trésorière : Guillaume Bac
- ◆ Secrétaire : Patrice Nau
- ◆ Aide-secrétaire : Pierre Cazes

Sitôt le bureau élu, les membres ont entamé la réflexion sur les animations de la saison 2018-2019.

Les premiers échanges ont montré une volonté de relancer la dynamique des années passées avec des activités orientées tant que faire se peut vers les Leynhacoises et Leynhacois.

Compte-tenu du temps restreint entre notre Assemblée Générale et la rédaction de cet article nous ne vous présentons qu'une ébauche de la programmation de la nouvelle saison qui serait :

- ◆ Randonnée au profit du Telethon : le 9 décembre, organisée en trois semaines seulement, elle a ravi environ 25 pilotes avec son parcours de 90km, son repas de clôture copieux et savoureux au Café des sports à Calvinet.
- ◆ Randonnée de Pâques : dimanche 21 avril 2019
- ◆ Randonnée « de la fête patronale » ... en discussion !
- ◆ Et probablement d'autres événements à venir...

Nous ne manquerons pas de vous en informer. Pour cela retrouvez toutes nos actualités sur notre page Facebook « Leynhac Moto Quad » et notre site <http://leynhac.motoquad.e-monsite.com/>

Nous vous souhaitons de chaleureuses fêtes de fin d'année et une BONNE ANNEE 2019 !



ASSOCIATION MARGUERITE ET JOSEPH CLAUZET

LES AMIS DE LA CHAPELLE DU PONT

L'hiver 2017/2018 a été consacré à réécrire l'histoire de la fondation de la chapelle du Pont au XII^e siècle publiée avant la première guerre mondiale. Le regard sur l'histoire n'étant plus le même qu'il y a un siècle, il était donc nécessaire de réécrire ce texte. Les visiteurs qui le souhaitent ont pu acquérir la photocopie de ce document moyennant une petite participation. Un projet d'autoédition est à l'étude. La Revue de la Haute-Auvergne d'Aurillac en a publié une version dans son numéro consacré au Pays de Maurs cet été.

Nous avons été heureux cette année encore d'accueillir des touristes de toute la France et de l'étranger, mais aussi des habitants de la Châtaigneraie. Ce sont des occasions de rencontres intéressantes. Une remarque cependant : il y a eu moins de visiteurs au mois de juillet à la chapelle du Pont. Comme dans tous les lieux de visites culturels, la canicule du mois de juillet a entraîné une baisse importante de la fréquentation du site au début de l'été. Le mois d'août a permis de retrouver un nombre de visiteurs satisfaisant. Sur l'ensemble des deux mois nous avons accueilli plus de 150 personnes.

L'équipe des animateurs des visites est peu nombreuse, n'hésitez pas à nous rejoindre et à consacrer un jeudi après-midi en juillet et en août pour accompagner les visiteurs de la chapelle et du site.

Tous les obstacles administratifs concernant les projets de rénovation du balcon et de la souche de cheminée du prieuré ayant été levés les travaux devraient se réaliser au cours de l'hiver et au printemps 2019. La participation financière de l'association est acquise à ce projet.

Nous remercions tous ceux qui par leur cotisation et leurs dons contribuent à pérenniser le site.

Nous espérons bien vous retrouver en 2019, un dimanche de juillet à la chapelle autour d'un pique-nique pour fêter la fin des travaux et passer un bon moment ensemble.

Bonne année à tous.

VIE PRATIQUE

TARIFS MUNICIPAUX

Pour tous renseignements s'adresser à Carole PASSERINI, secrétaire de Mairie.

TARIFS 2018/2019

Cantine : Coût global : 5.00 € dont 3 € à la charge des parents et 2 € à la commune.

Garderie : Tarif pour matin et soir : 2 €

Tarif pour matin ou soir : 1.50 €

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT PÉRIODE DU 01/07/2018 AU 30/06/2019

Eau : Location compteur ordinaire : 65.00 €

Location Compteur Intermédiaire : 20.00 euros / an

Consommation de 0 à 100 m³ : 1.50 € / m³

Plus de 100 m³ : 1.00 € / m³

Assainissement : 1.10 euros / m³

Paiement : Le paiement de l'eau se fera en une seule fois (abonnement et consommation) au cours du 4^{ième} trimestre 2019.

Le Conseil Municipal reconduit la facturation à prix coûtant des fournitures utilisées lors de la pose d'un compteur (hormis le compteur lui même), du remplacement d'un compteur suite au gel, des fournitures nécessaires lors de toutes interventions spécifiques sur le réseau à la demande de l'abonné.

TARIFS CONCESSION DU CIMETIÈRE

La surface minimale d'une concession est de 3,60m² (1,20m x 3m).

Le tarif d'une concession consiste en une location pour 50 ans selon les modalités suivantes :

Contribuable : 50 € / m²

Non contribuable : 500 € / m²

TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE JEAN CIPIERE

La location de la salle Jean CIPIERE s'effectue sous forme de **forfait** (Location –eau–électricité–gaz–ménage–chauffage). **A la réservation**, un versement d'une caution de 150€ et la signature d'une convention de location sont demandés ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

Le ménage, sur une base de 2 heures, sera effectué par un agent communal. Le locataire prendra à sa charge les éventuels suppléments horaires au tarif de 16 € de l'heure. Il est demandé aux locataires de ranger le matériel (tables, bancs, chaises) et de passer le balai.

La vaisselle est comprise dans le forfait location. **A la réservation**, versement d'une caution de 500€ et signature d'une convention de location. Toute dégradation ou perte de vaisselle entraînera une facturation à prix coûtant (TVA comprise) établie au nom du locataire (le minimum facturable est fixé à 5 €).

- Deux périodes de location ÉTÉ et HIVER (avec chauffage actif)
- La sono est réservée uniquement aux associations communales.
- Sous réserve de disponibilité, il est toléré de venir préparer la salle la veille.

TARIFS À LA JOURNÉE (24H)

		Total
Associations communales	été	36 €
	hiver	53 €
Contribuables	été	100 €
	hiver	122 €
Particulier, association ou professionnel Hors commune	été	150 €
	hiver	172 €

POUR LA LOCATION DU MOBILIER UTILISÉ EN DEHORS DE LA SALLE JEAN CIPIÈRE

- Table rectangulaire : 6.00 €
- Banc : 1.50 €

TARIFS DE LA LOCATION DE L'ESPACE SPORT DÉTENTE LOISIRS

TERRAIN MULTI-SPORT

La location du terrain multi-sport est facturé 2€/h, le régisseur est Carole Passerini à la Mairie.

MINI-GOLF

La partie est facturé 2€ par personne. En cas de perte ou de dégradation de la balle ou du club, 2€ seront facturés. La caution est la carte d'identité. Le régisseur est Carole Passerini à la Mairie.

LOCATION DE L'ESPACE SPORT DÉTENTE LOISIRS POUR LA JOURNÉE

La location de l'espace SDL hors mini-golf et terrain multi-sport est indiqué par le tableau ci-dessous. Cette location ouvre droit à l'eau et l'électricité et inclus 1h de ménage. De plus le WC et le Club-house seront ouvert, sachant que ce dernier ne peut être utilisé que pour le stockage.

	Total
Associations communales	36 €
Contribuables	50 €
Particulier, association ou professionnel Hors commune	75 €

Un forfait de 10€ supplémentaire sera demandé pour utiliser le terrain multi-sport ou le mini-golf (avec 5 clubs et 5 balles) et un forfait de 20€ supplémentaire pour avoir accès à toutes les activités.

ETAT CIVIL

Nouveaux habitants

Mme GUIRBERT Béatrice et ses enfants (Devez)

Mr et Mme DOMMERGUE Matthieu et Priscillia et leurs enfants (Fabrègues)

Mr COIGNARD Pierre (Fort)

Mme DEGRANDIS Anne et ses filles (Bourg)

Mme GOUTELLE et ses enfants (Bourg)

Mr BAC Alexandre (Bourg)



Ils ne sont plus...

Le 4 février : ANDRIEU Alain

Le 6 février : GAMOT Louis

Le 22 février : LAFON Pierre

Le 25 février : PICAROUGNE José

Le 25 mai : GAMOT Daria (épouse BOUQUIER)

Le 23 août : BOUQUIER Marie (épouse CAZES)

Le 28 décembre : ARCHIER Jeannine (épouse GARNIER)



Ils se sont dit oui...

Marlène et Gilles BALLEROY, amis proches de Jérôme FELGINES
propriétaire à la Prade



CHARTRE « VIVRE ENSEMBLE À LEYNHAC »



CHARTRE

« Vivre ensemble à Leynhac »

Cette chartre est un ensemble de règles et de principes fondamentaux au bon déroulement de la vie de notre communauté Leynhacoise.

Chacun peut contribuer à l'amélioration du cadre de vie par des gestes simples, en respectant les droits et les devoirs de chacun.

« Mieux vivre ensemble : c'est l'affaire de tous »

- Je veille au calme de mon foyer car le bruit entraîne des conflits entre voisins. *« Moins on fait de bruit, mieux on s'entend ».*
- Je garde mon calme et demeure courtois en toute circonstance.
- Je privilégie le dialogue et la connaissance de l'autre, dans le respect mutuel. *« Se connaître permet de se comprendre ».*
- Je roule doucement afin d'éviter tout accident et de générer trop de bruit.
- J'apporte une attention particulière aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite et aux enfants. Ces derniers, par petits groupes peuvent s'amuser sur la place du village, mais doivent privilégier l'utilisation de l'espace sport détente loisirs situé à l'entrée du bourg s'ils sont nombreux et pour des jeux collectifs avec ballons notamment.
- Je tiens en laisse mon chien ou le garde sous surveillance immédiate : Toute divagation de chien est interdite. Même s'il s'agit d'un animal de compagnie, un chien peut être dangereux pour autrui, il peut agresser une personne ou causer des accidents. Toute déjection de chien est interdite ou doit être ramassée par son maître.
- Je respecte les espaces verts et les massifs de fleurs entretenus par les employés communaux.

- Je participe également à l'embellissement et au fleurissement du bourg afin qu'il soit propre et accueillant.

- J'effectue le tri sélectif des déchets et je veille à déposer les ordures dans les poubelles ou containers prévus à cet effet. Le brûlage des déchets végétaux est interdit ainsi que le conditionnement avec les ordures ménagères. Une remorque pour déchets végétaux est disponible à côté de la mairie.

- J'accomplis les demandes d'urbanisme nécessaires, auprès de la mairie lorsque je réalise des travaux sur les façades et la toiture de mon habitation et ses annexes.

- L'eau de la fontaine est impropre à la consommation humaine, elle est non contrôlée et provient d'un captage sur le ruisseau Le Leynaguët en amont du bourg. L'utilisation domestique ne peut être que ponctuelle. Privilégier l'utilisation des points d'eau restaurés (proximité du séchoir Raffy, cour de l'école). Il est formellement interdit de verser des produits dangereux ou toxiques dans la fontaine car le trop-plein de celle-ci est utilisé pour l'abreuvement des animaux.

- Je veille à respecter l'accessibilité des 2 points d'eau de défense contre les incendies situés dans le bourg : l'un à proximité de l'église et l'autre dans l'enceinte du fort, devant la maison « Gauzentes ».

- Je respecte l'Arrêté AR_10_2018 du 05/12/2018 portant réglementation du stationnement dans le bourg et le « Fort » (ci joint annexé).

- Je respecte une vitesse modérée et adaptée dans le centre bourg. La Place de l'église, la place de la Fontaine et l'intérieur du Fort sont des espaces publics de cohabitation où peuvent circuler, se croiser des automobiles, des motos, des vélos, et des piétons. La vitesse des véhicules ne devra en aucun cas excéder 20km/h.



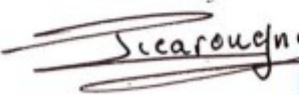

- J'informe mes amis et mes proches qui me rendent visite de la charte « Vivre ensemble à Leynhac » en les invitant à respecter ses règles de vie définies ensemble.

- Afin de réaliser des économies d'énergie, certains points lumineux publics seront éteints durant la nuit en collaboration avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal.

Fait à LEYNHAC le 05 décembre 2018

Laurent PICAROUGNE

Maire de leynhac

ARRÊTE MUNICIPAL

Département du CANTAL – Commune de LEYNHAC

ARRÊTE MUNICIPAL

Portant réglementation du stationnement dans le centre bourg et le « Fort »

- Vu les Articles 91 et 97 de la Loi du 5 Avril 1884 et autres portant sur la Police Municipale et les pouvoirs du Maire,
- Vu la délibération du Conseil Municipal 2018_049 du 11/10/2018 validant la Charte « Vivre ensemble à Leynhac »
- Considérant que la libre circulation dans le centre bourg est indispensable durant toute l'année,
- Considérant les observations faites par les habitants du centre bourg lors de la réunion publique du 13 août 2018,

Nous, Laurent PICAROUGNE, Maire de LEYNHAC,

ARRÊTONS,

Article 1^{er} : cet Arrêté ANNULE et REMPLACE celui du 16 août 2010.

Article 2 : l'accès au centre bourg et au Fort est interdit à tout véhicule à l'exception des riverains, facteurs, professionnels de santé, livreurs et commerçants ambulants.

Article 3 : la place de l'église, la place de la fontaine et l'intérieur du Fort sont des espaces publics de cohabitation où la vitesse est limitée à 20km/h.

Article 4 : le stationnement est strictement interdit dans l'enceinte du Fort.

Article 5 : le stationnement est strictement interdit au niveau de l'espace du point de vue du Cayla.

Article 6 : le stationnement est interdit à tout véhicule sur la place de l'Eglise et la place de la Fontaine en période estivale du 15 juin au 15 septembre.

Article 7 : en période hivernale du 16 septembre au 14 juin, le stationnement est toléré sur la place de l'Eglise et la place de la Fontaine pour un seul véhicule léger par habitation. En période de beau temps et les weekends, le stationnement sur le parking communal côté école sera privilégié.

Article 8 : l'arrêt de véhicule dans le centre bourg est autorisé toute l'année sur une durée maximum de 30 minutes.

Article 9 : les places de parking repérées côté « garage Raffy » seront de préférence destinées aux habitants du Fort sans stationnement privé.

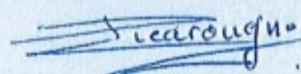
Article 10 : cette réglementation sera matérialisée par des panneaux signalétiques et l'affichage du présent ARRÊTE,

Article 11 : toute infraction au présent ARRÊTE dûment constatée sera passible de contraventions et poursuites dressées par la Brigade de Gendarmerie de MONTSALVY.

Fait à LEYNHAC le 05 décembre 2018

Laurent PICAROUGNE, Maire

PREFECTURE DE AURILLAC
Date de réception de l'AR: 07/12/2018
015-211501044-20181205-AR_10_2018-AR





CORRESPONDANT SURETÉ



DÉGRADATION, VOL, CAMBRIOLAGE ... AIDEZ-VOUS À RÉDUIRE VOTRE VULNÉRABILITÉ

CORRESPONDANT SÛRETÉ DES CONSEILS PRATIQUES POUR LIMITER LE RISQUE D'ÊTRE VICTIME

QUI ? = Dans le Cantal, des correspondants sûreté sont formés pour prévenir ou limiter les actes de malveillance que vous pourriez subir dans le cadre de votre vie privée ou professionnelle. Leur expertise peut largement s'appliquer au bénéfice des entreprises, des établissements sensibles, des commerçants, des collectivités territoriales et des particuliers.

COMMENT ? = Par des **visites sur place**, ils sont en mesure d'identifier les vulnérabilités susceptibles d'être exploitées à vos dépens par des individus malveillants. Dans le cadre d'**une consultation orale**, une stratégie de défense ou de durcissement de la sûreté est élaborée sous forme de conseils et de préconisations (*clôture, serrurerie, barreaudage, éclairage, alarme, vidéoprotection, organisation humaine...*)

MODALITÉS ? = L'intervention du correspondant sûreté **est totalement gratuite**. Les **recommandations pratiques** données restent au final entièrement soumises, dans leur mise en œuvre, à la bonne volonté du demandeur.

N'hésitez pas à me contacter pour les communes suivantes :

[Calvinet](#) - [Cassaniouze](#) - [Junhac](#) - [Labesserette](#) - [Lacapelle-del-fraisse](#) - [Ladinhac](#) - [Lafeuillade-en-vézie](#) - [Lapeyrugue](#) - [Leucamp](#) - [Leynhac](#) - [Marcolès](#) - [Montsalvy](#) - [Mourjou](#) - [Prunet](#) - [Saint-antoine](#) - [Sansac-veinazès](#) - [Sénezeergues](#) - [Teissières-lès-bouliès](#) - [Vieillevie](#)

Adjudant-Chef Nicolas BAUDIN
Communauté de brigades de MONTSALVY
Tph : 04 71 49 20 04
nicolas.baudin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Bonne Année 2019

Manifestations 2019

13 janvier : Quine des aînés

17 février : Concert "La Soubirane" organisé par Bogu'art

21 avril : Randonnée de Pâques du Moto Quad

5 mai : Randonnée de printemps du Comité des Fêtes

22 juin : Feu de la Saint-jean

30 juin : Fête des écoles

Courant juillet : Pique-nique des associations à la Chapelle du Pont

10 août : Randonnée semi-nocturne du Comité des Fêtes

15 août : Fête patronale et 8ième exposition photos "les 4 saisons"

25 octobre : Belote du Comité des Fêtes

Commande groupée de Fuel

Depuis 2008, vous pouvez commander du fuel en passant par un groupement mis en place par des habitants bénévoles. Pour commander, merci de prendre contact avec les personnes concernées en fonction de votre secteur et au plus tard le jour des commandes ci-dessous.

Aucun appel ne pourra être pris en compte au-delà de ces dates là!

Dates approximatives des prochaines commandes :

15 Février

15 Avril

15 Juin

15 Août

15 Octobre

15 Décembre

Liste des personnes à contacter :

Michel Ratier (Montplaisir/Leynhac) : 04 71 49 04 63 ou 06 02 10 22 04

Hervé Combret (Saint-Antoine) : 04 71 46 94 11 ou 06 87 96 25 55

Daniel Lafon (Laveissière/Leynhac) : 04 71 46 77 98 ou 06 42 23 39 52